

société mère américaine, *Litton Industries*, en vue de produire le système de guidage inertiel du missile de croisière. La participation de Litton à une infime partie du programme de missiles de croisière ne doit pas être interprétée comme un écart aux politiques canadiennes adoptées à la fin des années 60 pour dénucléariser nos forces armées. Elle est cependant conforme aux systèmes de défense que nous avons en commun avec nos alliés de l'OTAN qui dépendent en partie sur le maintien d'une force de dissuasion nucléaire efficace devant la puissance militaire croissante des forces ennemies.

La proposition qui nous est soumise aujourd'hui demande également au gouvernement d'encourager les villes, les provinces et les États du monde entier à devenir aussi des zones dénucléarisées. Un autre député parlera des zones régionales dénucléarisées, mais j'aimerais aborder la question des villes et des provinces canadiennes qui pourraient se déclarer zones dénucléarisées. Nous reconnaissons que le fait de déclarer qu'une zone est dénucléarisée a une importante valeur symbolique et exprime le désir qu'à l'humanité de dissiper la menace d'une guerre nucléaire. Toutefois, tout gouvernement réfléchi doit considérer les véritables conséquences de ce que signifie une zone dénucléarisée pour ce qui est de la sécurité. »

## Importante déclaration canadienne au cours des négociations sur les MBFR

*Les négociations sur les réductions mutuelles et équilibrées des forces (MBFR) en Europe centrale, auxquelles participent douze membres de l'OTAN et les sept membres du Pacte de Varsovie, ont débuté à Vienne, en 1973, à la suite d'une initiative de l'OTAN visant à ramener à des niveaux égaux et beaucoup plus bas l'effectif militaire des pays de l'Est et des pays de l'Ouest en Europe centrale. Tous les pays membres de l'OTAN participent aux négociations, à l'exception de l'Espagne, du Portugal, de la France et de l'Islande. Tous les pays du Pacte de Varsovie sont représentés. L'objectif convenu est de réduire de chaque côté l'effectif militaire dans la « zone de réduction » à un niveau égal de 700 000 hommes pour l'armée de terre et à un niveau maximal de 900 000 hommes en comptant l'aviation et l'armée de terre. La zone de réduction comprend la République fédérale d'Allemagne et les pays du Bénélux pour le bloc de l'Ouest, l'Allemagne de l'Est, la Pologne et la Tchécoslovaquie pour le bloc de l'Est. Outre ces réductions, les pays occidentaux tentent d'obtenir certaines « mesures connexes » qui pourraient faciliter la vérification, instaurer la confiance et encourager la stabilité.*

*Voici un extrait de la déclaration prononcée au cours des négociations sur les MBFR par le chef de la délégation canadienne, M. Michael Shenstone, le 15 mai 1986.*

« M. le Président,

Aucun des participants à cette réunion ne sera surpris d'entendre dire que la 38<sup>e</sup> série de négociations, qui s'est terminée le 20 mars, a été pour le bloc de l'Ouest une grande déception à laquelle nous ne nous attendions pas. À la suite de la présentation d'une initiative majeure par l'Ouest, le 5 décembre 1985, les deux parties se sont, pour la première fois dans la longue histoire de ces négociations, entendues sur un cadre commun. Par cette initiative, l'Ouest faisait un geste sans précédent pour démontrer sa détermination

politique de créer des conditions favorables à la conclusion d'un accord. Même si de nombreuses questions de fond demeuraient, nous espérions véritablement que l'Est pourrait faire preuve d'une volonté semblable d'offrir une contrepartie à la concession de l'Ouest et que le travail pourrait ensuite élargir les points sur lesquels nous nous entendons et mettre enfin à notre portée la conclusion d'un accord.

Ces attentes ont même été amplifiées par les déclarations publiques des dirigeants de l'Est, qui laissaient croire à une volonté nouvelle de négocier une vérification efficace.

Toutefois, à mesure que les négociations se déroulaient, l'Ouest constatait que ses interlocuteurs de l'Est étaient réticents à travailler à un calendrier commun en vue d'un progrès. Au contraire, l'Est a proposé ce qu'il décrivait comme un développement de ses dispositions fondamentales précédentes. Malgré les mérites éclatants qu'il attribuait à sa proposition, l'Est s'est montré réticent à répondre à plusieurs demandes réitérées de clarification faites par l'Ouest. Lorsque nous sommes parvenus à extirper des réponses partielles de nos homologues de l'Est, nous avons clairement compris la raison de leur embarras : pour soutenir la publicité tapageuse qu'il avait faite avant les négociations, l'Est a dévoilé à contrecœur des mesures de vérification qui ne comportaient pas la moindre amélioration digne de mention par rapport aux mesures inadéquates antérieures. Relativement à l'une d'entre elles, qui concerne les points d'entrée et de sortie, l'Est a adopté une position que la politesse m'interdit de qualifier plus sévèrement que comme un pas en arrière.

Cette évolution des négociations, bien loin de faire fond sur les chances que représentait l'acceptation d'un cadre commun par l'Ouest, a seulement eu pour effet de mettre un autre obstacle au progrès à Vienne.

L'Ouest a discuté de cette malheureuse tournure des événements à l'assemblée plénière finale, tenue le 20 mars. Il a prié ses homologues de l'Est de réexaminer leur position antérieure sur des sujets